Zeitschrift: Shab.ch : schweizerisches Handelsamtsblatt = Fosc.ch : feuille officielle

suisse du commerce = Fusc.ch : foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 138 (2020)

Heft: 95

Anhang: Meldungsanhänge : auf den nachfolgenden Seiten werden alle

Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Meldungsanhänge

Auf den nachfolgenden Seiten werden alle Meldungen mit unstrukturierten Anhängen aufgeführt.

Dividendenzahlung

Einladung zur ausserordentlichen Generalversammlung IMMOPARTS Investments SA Einladung zur ordentlichen Generalversammlung Forces Motrices de l'Avançon SA Einladung zur ordentlichen Generalversammlung Drahtseilbahn Marzili-Stadt Bern AG Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB Feuille officielle suisse du commerce FOSC Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrik: Mitteilungen an Gesellschafter Unterrubrik: Anleihe, Dividende, Ausschüttung

Publikationsdatum: SHAB - 18.05.2020 **Meldungsnummer:** UP02-0000000168

Kanton: ZH

Publizierende Stelle:

agta record ag, Allmendstrasse 24, 8320 Fehraltorf

Dividendenzahlung

agta record ag CHE-101.395.724 Allmendstrasse 24 8320 Fehraltorf

8320 Fehraltorf
Die ordentliche Generalversammlung der agta record ag,
Fehraltorf, vom 14. Mai 2020 hat für das Geschäftsjahr 2019
folgende Dividendenzahlung beschlossen.
Dividende je Inhaberaktie (brutto): CHF 0.65
Abzüglich 35% eidgenössische Verrechnungssteuer: CHF 0.2275

Nettoauszahlung: CHF 0.4225

Die Auszahlung erfolgt spesenfrei durch die Depotbanken am 26. Mai 2020.

Fehraltorf, 14. Mai 2020

agta record ag

agta record ag

Dividendenzahlung

Die ordentliche Generalversammlung der agta record ag, Fehraltorf, vom 14. Mai 2020 hat für das Geschäftsjahr 2019 folgende Dividendenzahlung beschlossen:

Dividende je Inhaberaktie (brutto)	CHF 0.6500
------------------------------------	------------

Abzüglich 35% eidgenössische Verrechnungssteuer CHF 0.2275

Nettoauszahlung CHF 0.4225

Die Auszahlung erfolgt spesenfrei durch die Depotbanken am 26. Mai 2020.



Fehraltorf, 14. Mai 2020

agta record ag Allmendstrasse 24 CH-8320 Fehraltorf

Für den Verwaltungsrat: Der Präsident: Hubert Jouffroy ecord.group

Rubrique: Communications d'entreprises **Sous-rubrique:** Invitation à l'assemblée générale **Date de publication:** SHAB - 18.05.2020

Date de publication: SHAB - 18.05.2020 Numéro de publication: UP04-0000002067

Cantons: VD, GE

Entité de publication:

Damien Ventura, Grand-Rue 9, 1260 Nyon

Invitation à l'assemblée générale extraordinaire de IMMOPARTS Investments SA

IMMOPARTS Investments SA CHE-115.527.682 rue de Lyon 93 1203 Genève Au nom du conseil d'administration de **IMMOPARTS Investments SA** Natalia Barbey

Indications concernant l'assemblée générale:

08.06.2020, 11:00 heures, Etude du notaire Damien Ventura Grand-Rue 9 1260 Nyon

Texte d'invitation/ordre du jour: IMMOPARTS Investments SA

a le plaisir d'inviter ses actionnaires à l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES qui aura lieu le 8 juin 2020, en l'Etude du notaire Damien VENTURA, Grand-Rue 9, à 1260 Nyon, dès 11 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Transformation des actions au porteur en actions nominatives liées avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts

Le conseil d'administration propose de transformer les 100 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1'000.--chacune, constituant l'entier du capital-actions de CHF 100'000.--, en 100 actions nominatives liées, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts, d'une valeur nominale de CHF 1'000.-- chacune.

2. Abrogation des statuts et adoption de nouveaux sta-

Le conseil d'administration propose d'abroger les statuts actuels de la société et d'en adopter de nouveaux pour les mettre en conformité avec le droit de la société anonyme actuellement en vigueur, en particulier les recommandations GAFI (Groupe d'action financière).

IMMOPARTS Investments SA a le plaisir d'inviter ses actionnaires à l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES qui aura lieu le 8 juin 2020, en l'Etude du notaire Damien VENTURA, Grand-Rue 9, à 1260 Nyon, dès 11 heures.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Transformation des actions au porteur en actions nominatives liées avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts

Le conseil d'administration propose de transformer les 100 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1'000.-- chacune, constituant l'entier du capital-actions de CHF 100'000.--, en 100 actions nominatives liées, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts, d'une valeur nominale de CHF 1'000.-- chacune.

2. Abrogation des statuts et adoption de nouveaux statuts

Le conseil d'administration propose d'abroger les statuts actuels de la société et d'en adopter de nouveaux pour les mettre en conformité avec le droit de la société anonyme actuellement en vigueur, en particulier les recommandations GAFI (Groupe d'action financière)

Au nom du conseil d'administration de IMMOPARTS Investments SA

Natalia Barbey

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB Feuille officielle suisse du commerce FOSC Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Communications d'entreprises Sous-rubrique: Invitation à l'assemblée générale Date de publication: SHAB - 18.05.2020 Numéro de publication: UP04-000002066

Canton: VD

Entité de publication:

Forces Motrices de l'Avançon SA, Avenue de la Gare 19,

1880 Bex

Invitation à l'assemblée générale ordinaire de Forces Motrices de l'Avançon SA

Forces Motrices de l'Avançon SA CHE-106.823.147 Avenue de la Gare 19 1880 Bex

Indications concernant l'assemblée générale:

18.06.2020, 15:00 heures, 1880 Bex

Texte d'invitation/ordre du jour:

Madame, Monsieur, Nous vous faisons parvenir en annexe, l'ordre du jour en format PDF.



Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que la 122_{eme} Assemblée générale ordinaire aura lieu le jeudi 18 juin 2020 à 15 h00 dans les locaux de la société, situé à l'avenue de la Gare 19 à Bex.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des mesures prescrites pour lutter contre la pandémie du coronavirus (COVID-19), cette dernière se tiendra sans la présence des actionnaires, et sera limitée aux représentants absolument indispensables au bon déroulement de celle-ci et dans le respect des normes légales.

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1. Ouverture de l'assemblée opérations préliminaires.
- 2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des comptes de l'exercice 2019.
- 3. Rapport de l'organe de révision relatif aux comptes de l'exercice 2019.
- 4. Décisions relatives à :

- actions 1re classe

- a) l'approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2019.
- b) l'emploi du bénéfice résultant du bilan :

Capital rémunéré pour les actions de 1re classe :

- déduction des propres actions	CHF	- 62'400.00
- Capital rémunéré pour les actions de 1re classe	CHF	4'599'600.00
Dividendes versés :		
- dividende ordinaire brut de 6 % représentant CHF 18.00 par action de 1re classe	CHF	275'976.00
- dividende ordinaire brut de 6 % représentant CHF 9.00 par action de 2e classe	CHF	19'980'00
- dividende ordinaire brut de 6 % représentant CHF 18.00 par action de 3e classe	CHF	126'000.00
- attribution à la réserve générale	CHF	7'000.00
- report à nouveau	CHF	8'322'291.24
	CHF	8'751'247.24

CHF

4'662'000.00

La distribution aux actionnaires des dividendes sera proposée à l'assemblée générale. En cas d'approbation, les dividendes sur les actions de 1 € classe seront payables, sans frais, contre remise du coupon n₀ 18 à partir du 19 juin 2020 sous déduction de l'impôt anticipé de 35 % auprès de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne, de ses sièges régionaux, succursales et agences. N° de valeur : 247790. Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avant le 18 juin 2020 et justifiant de la propriété des titres, pourront être rétribués.

- c) La décharge aux membres du Conseil d'Administration.
- 5. Modification des articles 4, 5 et 7 des statuts et adoption des nouveaux statuts :

Explications

Suite au changement législatif lié à la mise en œuvre des recommandations du GAFI du 1 er novembre 2019, notre société a l'obligation de convertir ces actions 1 e classe au porteur en actions nominatives, au plus tard le 30 avril 2021. Pour les détenteurs de ce type d'action qui feront les démarches idoines, ces dernières conserveront leur valeur nominale ainsi que leurs propriétés quant au droit de vote et aux droits patrimoniaux. Les articles traitant de ce sujet doivent donc être modifiés en conséquence.

Propositions

Suite à la décision précise ci-dessus, le Conseil propose de modifier les articles 4, 5 et 7 en ce sens :

Article 4 - Capital-actions

Le capital-actions est de Fr. 7'095'000.00, entièrement libérés.

Il est divisé en :

- a) 15'540 actions de 1ère classe nominatives de Fr. 300.00 chacune, No. 1 à 15'540.
- b) 2'220 actions de 2_{eme} classe nominatives de Fr. 150.00 chacune, privilégiées quant au droit de vote et quant à la part de liquidation, No. 1 à 2'220.
- c) 7'000 actions de 3ème classe nominatives de Fr. 300.00 chacune, No. 1 à 7'000.

Article 5 - Actions

Les actions sont numérotées.

Elles sont signées par un membre du conseil d'administration au moins.

Elles peuvent être l'objet de certificats représentant une ou plusieurs actions.

Est considéré comme actionnaire à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

Lorsqu'une action est la propriété de plusieurs personnes, celle-ci doivent désigner un représentant commun qui est inscrit au registre des actions.

Article 7 - Transfert d'actions

Le transfert d'une action nominative par acte juridique s'opère par l'endossement du titre ou en vertu d'une déclaration écrite et, dans l'un et l'autre cas, par la remise du titre ou du certificat correspondant.

Il est prévu que les nouveaux statuts entrent en vigueur le 19 juin 2020.

6. Elections:

a) Conseil d'Administration :

Les mandats des 3 administrateurs nommés par l'assemblée générale arrivent à échéance cette année. Le Conseil d'Administration propose :

 de renouveler les mandats de MM. Patrick Bertchy, Jean-Daniel Habegger et Jean-Charles Turrian pour une durée de 3 ans.

b) Organe de révision :

Le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de la société BDO SA, à Epalinges (siège principal à Zürich), en qualité d'organe de révision, pour la révision des comptes 2019.

Divers et propositions individuelles.

Seuls les actionnaires, dûment inscrits au registre des actions avant le 18 juin 2020 et justifiant de la propriété des titres, sont invités à communiquer jusqu'au 5 juin 2020 leurs éventuelles questions à l'adresse mail info@fma-sa.ch . Le projet de nouveaux statuts soumis à votation, le bilan, les comptes, le rapport de gestion, et le rapport de l'organe de révision, sont à disposition sur notre site internet www.fma-sa.ch dès le 20 mai 2020.

Modalités de transmission des instructions de vote de la part des actionnaires à l'Assemblée générale du 18 juin 2020 :

Les porteurs d'actions au porteur de 1re classe dûment inscrits au registre des actions avant le 18 juin 2020 et justifiant de la propriété des titres, ainsi que les détenteurs d'actions nominatives de 2ème et 3ème classes, pourront exercer leur droit de vote, et renvoyer par courrier, au moyen de l'enveloppe annexée, le document « procuration – instructions de vote » ad'hoc, dûment daté et signé, le dernier délai de réception étant fixé au 17 juin 2020, à 16 heures, au siège de la société à Bex. Ce document (également disponible sur notre site internet www.fma-sa.ch dès le 20 mai 2020), parviendra en temps opportun à chaque actionnaire habilité, et servira à la fois pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote à la représentante indépendante, Madame Sonia Gérard, Av. des Falquières, 1820 Veytaux.

L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions en question avant, pendant et après l'assemblée générale.

La période de vote est ouverte dès réception du présent ordre du jour jusqu'au 17 juin 2020, à 16 heures.

Bex, le 20 mai 2020.

Forces Motrices de l'Avançon SA Pour le Conseil d'Administration :

> Patrick Bertschy, président Olivier Bournoud, secrétaire

Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts comme il suit :

Version actuelle des statuts

Article 4: Capital-actions

Le capital-actions est de Fr. 7'095'000.00, entièrement libérés.

Il est divisé en :

- a) 15'540 actions de 1_{ère} classe au porteur de Fr. 300.00 chacune, No. 1 à 15'540.
- b) 2'220 actions de 2_{eme} classe nominatives de Fr. 150.00 chacune, privilégiées quant au droit de vote et quant à la part de liquidation, No. 1 à 2'220.
- c) 7'000 actions de 3_{eme} classe nominatives de Fr. 300.00 chacune, No. 1 à 7'000.

Article 5 : Actions

Les actions sont numérotées.

Elles sont signées par un membre du conseil d'administration au moins.

Elles peuvent être l'objet de certificats représentant une ou plusieurs actions.

Pour les actions nominatives, est considéré comme actionnaire à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

Pour les actions au porteur, est seul légitimé à l'égard de la société l'actionnaire qui justifie de sa qualité par la production du titre.

Lorsqu'une action est la propriété de plusieurs personnes, celles-ci doivent désigner un représentant commun qui est inscrit au registre des actions.

Article 7: Transfert d'actions

Le transfert d'une action nominative par acte juridique s'opère par l'endossement du titre ou en vertu d'une déclaration écrite et, dans l'un et l'autre cas, par la remise du titre ou du certificat correspondant.

Le transfert d'une action au porteur s'opère par la remise du titre ou du certificat correspondant.

Nouvelle version proposée des statuts

Article 4 : Capital-actions

Le capital-actions est de Fr. 7'095'000.00, entièrement libérés.

Il est divisé en :

- a) 15'540 actions de 1_{ère} classe nominative de Fr. 300.00 chacune, No. 1 à 15'540.
- b) 2'220 actions de 2_{eme} classe nominatives de Fr. 150.00 chacune, privilégiées quant au droit de vote et quant à la part de liquidation, No. 1 à 2'220.
- c) 7'000 actions de 3_{ème} classe nominatives de Fr. 300.00 chacune, No. 1 à 7'000.

Article 5 : Actions

Les actions sont numérotées.

Elles sont signées par un membre du conseil d'administration au moins.

Elles peuvent être l'objet de certificats représentant une ou plusieurs actions.

Est considéré comme actionnaire à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions.

Lorsqu'une action est la propriété de plusieurs personnes, celles-ci doivent désigner un représentant commun qui est inscrit au registre des actions.

Article 7: Transfert d'actions

Le transfert d'une action nominative par acte juridique s'opère par l'endossement du titre ou en vertu d'une déclaration écrite et, dans l'un et l'autre cas, par la remise du titre ou du certificat correspondant.

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB Feuille officielle suisse du commerce FOSC Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrik: Mitteilungen an Gesellschafter

Unterrubrik: Einladung zur Generalversammlung

Publikationsdatum: SHAB - 18.05.2020 **Meldungsnummer:** UP04-0000002028

Kanton: BE

Publizierende Stelle:

Drahtseilbahn Marzili-Stadt Bern AG, Marktgasse 37, 3001

Bern

Einladung zur ordentlichen Generalversammlung Drahtseilbahn Marzili-Stadt Bern AG

Drahtseilbahn Marzili-Stadt Bern AG CHE-107.807.808 Marktgasse 37 3001 Bern

Angaben zur Generalversammlung:

09.06.2020, 17:30 Uhr, Restaurant Zunft zu Webern Gerechtigkeitsgasse 68 3011 Bern

Einladungstext/Traktanden:

135. Geschäftsbericht 2019

Einladung zur 135. ordentlichen Generalversammlung der Drahtseilbahn Marzili-Stadt Bern AG, Bern

auf Dienstag, 9. Juni 2020, 17.30 Uhr im Restaurant Zunft zu Webern, Gerechtigkeitsgasse 68, 3011 Bern, 1. Stock

Traktanden

- Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Mai 2019 Der Verwaltungsrat beantragt Genehmigung.
- Jahresbericht und Jahresrechnung 2019
 Bericht der Revisionsstelle
 Der Verwaltungsrat beantragt Genehmigung.
- 3. Antrag des Verwaltungsrats über die Verwendung des Bilanzgewinns 2019

Vortrag aus dem Vorjahr	CHF	431'286.39
Jahresgewinn	CHF	164'803.20
Verfügbarer Bilanzgewinn	CHF	596'089.59
Zuweisung an allgemeine Reserven	CHF	0.00
Ausrichtung einer Dividende	CHF	0.00

Vortrag auf neue Rechnung <u>CHF 596'089.59</u>

- Entlastung der Verwaltung
 Der Verwaltungsrat beantragt Entlastung.
- 5. Wahlen
 - 5.1. Verwaltungsrat

Alle bisherigen Verwaltungsräte stellen sich für eine Wiederwahl für eine Amtsdauer von drei Jahren zur Verfügung, nämlich:

Herr Ed. Marcel Steck

Frau Tanja Pfannmüller

Herr Ulrich Kraus

Herr Thomas Stuber

Herr Beat Kobel

5.2. Revisionsstelle

Der Verwaltungsrat beantragt die Wahl der Gewerbetreuhand AG Bern, für die Amtsdauer von einem Jahr, d.h. bis zur Generalversammlung 2021.

6. Umwandlung Inhaberaktien à nom. CHF 100.00 in Namenaktien à nom. CHF100.00

Der Verwaltungsrat beantragt die Umwandlung der 600 Inhaberaktien à nom. CHF 100.00 in Namenaktien à nom. CHF 100.00

7.Varia

Geschäftsbericht und Revisionsbericht liegen ab 18. Mai 2020 am Sitz der Gesellschaft zur Einsicht auf, vom 18. bis 20. Mai an der Marktgasse 37, ab 25. Mai am Bärenplatz 8; vom 21. bis 24. Mai sind die Büros geschlossen. Jeder Aktionär kann verlangen, dass ihm eine Ausfertigung dieser Unterlagen zugestellt wird.

Die am 18. Mai 2020 eingetragenen Namen- und Inhaberaktionäre erhalten diese mit dem Geschäftsbericht und der Einladung zur Generalversammlung zugestellt. Die Generalversammlung findet **ohne Aktionäre** statt. Es kann nur schriftlich abgestimmt werden.

Alle Aktionäre können den unabhängigen Stimmrechtsvertreter gemäss OR Art. 689C, Herrn René Hell, Weihergasse 14, 3005 Bern, gemäss den der Einladung beiliegenden Unterlagen bevollmächtigen. Die schriftlichen Instruktionen müssen spätestens am Montag, 8. Juni 2020, eintreffen.

Depotvertreter im Sinne von OR Art. 689d werden gebeten, der Gesellschaft bis spätestens 29. Mai 2020, 17.00 Uhr, Anzahl und Art der von ihnen vertretenen Aktien bekanntzugeben.

Bern, 7. Mai 2020

Namens des Verwaltungsrates

Der Präsident Ed. Marcel Steck